

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 1 juillet 2008

Date : 01/07/2008	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 23/10/2008
-------------------	-------------------	----------------	---------------------------------------

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux dossiers présentés en séance pour avis (3 DOCOB)

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas relatifs aux sites Natura 2000 examinés
- Note sur la priorisation des espèces pour études transversales (multisites)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Comptes rendus des groupes de travail du 10/04/2008 (bois des Ayes) et du 24/06/2008 (manteyer, seymuit)
- Avis N° 2008 – 10, N° 2008-11, N°2008-12, N°2008-13

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Programme NATURA 2000
 - ✓ Pour avis : Document d'objectifs du site « SIC FR9302002 – Montagne de Seymuit – Crête de la Scie »
 - ✓ Pour avis : Document d'objectifs du site « ZPS FR9312020 - Marais de Manteyer »
 - ✓ Pour avis : Document d'objectifs du site " ZPS FR9312021- Bois des Ayes » .
 - ✓ Pour information : Document d'objectifs du site « LE MERCANTOUR» (SIC FR9301559 et ZPS FR9310035).
 - ✓ Priorisation des études espèces multisites
- Pour avis : Modification des décrets de création des parcs nationaux (Mercantour, Ecrins, Port-Cros)
- programme listes rouge

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. CHEYLAN G.
M. COSSON E.
M. DUMONT B.

M. MAUREL N.
M. MOUTE P.
M. NAPOLEONE CI.
M. TARDIEU CI.
M. VERLAQUE M.

Membres du CSRPN non présents :

M. BACHIMON P.
M. COROT D. (excusé)
M. CHAPPAZ R.
M. GRILLAS P. (excusé)
M. FRANCOUR P. (excusé)

M. MAGNIN F.
M. MEDAIL F. (excusé)
M. ORSINI P. (excusé)
M. QUEZEL P. (excusé)
M. ROUSSET CI. (excusé)
M. VIDAL E.

Rapporteurs mandatés : M. REMY CI. ; M. GARCIN R.

Également présents (selon les dossiers):

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M.; Mlle RAQUET V.; M. SALLES J.M;
DDAF 05 : Mme LOCHON S. ; Mme POTIN CI.
ADASEA : M. POUET K.
PNR Queyras : Mme GOUSSOT A. ; M. VALLET J.
ONF 05 : M. GILBERT ; M. HOUSSET J.
SMIGIBA : M. BURLET E.; Mme BARTHE E.
PN Mercantour : M. MORAND A.
PN Ecrins : M. SOMMIER M.
PN Port-Cros : M. GERARDIN N.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 3 juin 2008 est adopté sans modification.

2. Document d'objectifs du site « MONTAGNE DE SEYMUIT – CRETE DE LA SCIE » (SIC FR9302002)

Opérateur : ONF 05

Rapporteur scientifique : Marcel BARBERO

Présentation du site à l'aide d'un diaporama rappelant les principaux résultats des diagnostics biologique et socio-économique, puis développant les enjeux et objectifs de conservation du site.

Le rapporteur scientifique présente ses observations ainsi que les principales conclusions du groupe de travail « zone alpine » tenu le 24 juin 2008 à Gap (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

Inventaire biologique :

-> *habitats et espèces flore* :

- L'habitat 3220 (Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée) existe sur le site car l'*Epilobium fleischeri* est connu à proximité (la Blanche). Retourner sur le terrain pour confirmer ou infirmer sa présence sur le site. Dans les deux cas, fournir un argumentaire explicite.
- Les hêtraies du site semblent correspondre aux hêtraies des Alpes intermédiaires. Le *Cephalanthero-fagion* semble absent.
- Etant donné l'importance du bois et des arbres morts et/ou sénescents pour la faune, il faut préciser dans le DOCOB leur abondance sur le site, même approximative.
- Dans l'ensemble, la cartographie des habitats est moyenne car souffre d'un manque de précision.
- Les fiches des habitats d'intérêt communautaire sont trop généralistes. Elles manquent de précisions sur les aspects particuliers au site. De plus, il faut donner, en annexe du DOCOB, des relevés phytosociologiques pour livrer l'originalité, la spécificité de chaque habitat. Ces relevés doivent être récupérés auprès du CBNA.
- Les fiches flore sont un peu trop succinctes et doivent elles aussi être renforcées.
 - o Il est souhaitable, par exemple, de donner plus de précisions sur le Sabot de Vénus (1902 - *Cypripedium calceolus*). En effet, un seul point de relevé phytosociologique est mentionné. Il faut préciser dans le DOCOB, s'il s'agit d'un manque de prospection (auquel cas, il faudra intensifier les efforts de recherche sur le terrain), de problèmes liés aux changements climatiques, de problèmes de gestion ou encore de maturation. Préciser également que la rareté des observations n'est pas synonyme de rareté de l'espèce : il existe chez les orchidées une forte variation interannuelle, dont le déterminisme est essentiellement climatique. Sur la carte, rajouter les stations connues en périphérie du site.
 - o Concernant l'Astragale Queue-de-Renard (1557 - *Astragalus centralpinus*), il est nécessaire d'exposer les hypothèses pouvant expliquer sa fragmentation sur le site (génétique ? autre ?).

-> *espèces faune* :

- Bonne prise en compte des habitats d'espèces pour les insectes (Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Isabelle de France). Les fiches habitats d'espèces mériteraient toutefois d'être un peu renforcées.
- Le secteur est très propice à l'Isabelle de France (1075 - *Graellsia isabellae*) et représente l'une des stations les plus méridionales. Bien qu'un seul point soit figuré sur la carte (manque de prospection ?), l'espèce y est probablement en forte densité. Le fond du vallon est un habitat assez humide. L'humidité est un facteur primordial pour l'établissement et le bon état de conservation de l'Isabelle de France. Sur la carte, distinguer les secteurs favorables des secteurs très favorables (fond de vallon).

Enjeux de conservation :

- De manière générale, les valeurs d'enjeu attribuées à chaque habitat/espèce doivent être mieux justifiées. Apporter des commentaires plus explicites dans les matrices.
- Il existe un certain nombre d'enjeux de conservation dont la valeur est à modifier :
 - o Milieux agricoles : du fait de leur intérêt pour l'Astragale, leur enjeu semble sous-évalué. A préciser.
 - o Sapin pectiné : essentiellement des plantations, couvrant seulement 3 % du site. Sa dynamique naturelle est une évolution vers une forêt mélangée de sapins et de hêtres, mais sa dynamique forcée sera une sylviculture en peuplement pur. L'enjeu ASSEZ FORT semble donc surévalué.
 - o Astragale Queue-de-Renard : faire passer la valeur de l'enjeu de ASSEZ FORT à FORT, voire TRES FORT car la station est excentrée et qu'il n'existe que cinq sites en PACA où elle est présente. De plus, c'est une espèce héliophile, apportant une diversité écologique dans les milieux agricoles et soumise à un risque de disparition s'il y a fermeture du milieu. Comparé à la Barbastelle (cotée en enjeu FORT), l'Astragale doit être prioritaire car beaucoup plus rare et localisée (notion d'insularité).
 - o Rhinolophes (petit et grand) : faire passer d'enjeu ASSEZ FORT à MOYEN car ces deux espèces sont marginales sur le site (comparé à d'autres sites N2000 qui leur sont beaucoup plus propices). De plus, le site présente peu de bâtiments, donc une capacité d'accueil limitée pour les gîtes.
 - o Isabelle de France : la cotation en enjeu FORT semble surévaluée. Enumérer de manière plus explicite les raisons fondant cette valeur. Pourrait passer en enjeu ASSEZ FORT.
- Le problème de la pollution par l'ozone n'est ni soulevé, ni traité dans le DOCOB. Il s'agit d'une problématique importante, qui ne doit pas être négligée car ses effets sur la hêtraie peuvent être conséquents.

Objectifs de conservation :

- Une confusion est faite avec les objectifs de gestion, qui devront être définis ultérieurement.
- Les objectifs ne sont pas hiérarchisés.
- Ils ne concernent que des milieux exploités (ne pas oublier les milieux naturels tels que les cours d'eau...).
- Dans la mesure du possible, ces objectifs doivent être formulés de manière quantifiable (ex : préserver X stations d'Astragale).

Cette partie est donc à revoir complètement d'ici FIN OCTOBRE 2008, en lien étroit avec le rapporteur scientifique.

Concertation :

Depuis le lancement du DOCOB fin 2006, seules 2 ou 3 réunions (1 COPIL et 1 ou 2 groupes de travail) semblent avoir été conduites, ce qui est très peu. La DIREN insiste sur l'importance de la concertation avec les acteurs locaux, qui doit se dérouler en continu pour que les acteurs locaux ne se sentent pas « mis à l'écart ». Ceci est d'autant plus dommageable que le COPIL est facile à réunir, puisqu'une seule commune est concernée. Pour rattraper ce retard, un COPIL ainsi que des groupes de travail devront se tenir avant la fin de l'année 2008. Toutefois, la DDAF indique que les acteurs se montrent intéressés par la démarche N2000 et que certains propriétaires souhaitent signer des contrats.

En conclusion, le Président remercie l'opérateur pour sa présentation, mais indique que le DOCOB doit encore bénéficier d'un effort important pour pouvoir être considéré comme satisfaisant.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 10 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique est chargé de la validation du document finalisé, notamment la partie « enjeux et objectifs de conservation ».

3. Document d'objectifs du site « MARAIS DE MANTEYER » (ZPS FR9312020)

Opérateur : SMIGIBA

Rapporteur scientifique : Roger GARCIN (mandaté)

Présentation du site à l'aide d'un diaporama rappelant les principaux résultats des diagnostics biologique et socio-économique, puis développant les enjeux et objectifs de conservation du site. Le rapporteur scientifique présente ses observations ainsi que les principales conclusions du groupe de travail « zones humides » tenu le 24 juin 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Le DOCOB est de bonne qualité d'après le rapporteur R. GARCIN. Cependant certaines précisions sont à apporter, notamment sur l'importance du site comme halte migratoire.
- Il convient de préciser la dynamique du marais par secteur, car elle varie en fonction des divers facteurs naturels et anthropiques.
- Un important travail de concertation a été conduit pour faire accepter le site N2000, qui se superpose à divers autres zonages (APPB, ZNIEFF...), mal compris par les acteurs locaux.
- Une problématique majeure concerne la maîtrise des incendies de la roselière, souvent volontaires (écobuage), qui impactent l'environnement (zone refuge et dortoir pour diverses espèces) et posent des problèmes de sécurité (accès périlleux pour les pompiers). Un important travail de concertation reste encore à effectuer pour régler ce problème.
- Le CNERA 'avifaune migratrice' de l'ONCFS a développé un protocole d'étude de l'avifaune prairiale (prairies de fauche). Ce protocole mériterait d'être appliqué au marais de Manteyer. Des résultats intéressants ont été obtenus sur des sites similaires (Val de Saône, Brenne) et pourraient être pris en compte dans la bibliographie.
- De bonnes indications sont données sur les fluctuations du niveau de l'eau mais rare sont celles concernant la qualité de l'eau. Si aucune donnée n'est aujourd'hui disponible, le DOCOB pourrait prévoir un suivi particulier. Une mauvaise qualité de l'eau peut avoir des répercussions directes sur les oiseaux insectivores, comme cela a été mis en évidence sur d'autres sites (étude sur le lac de Neuchâtel).
- Les cotations d'enjeu attribuées à chaque espèce doivent être justifiées très explicitement, pour faciliter leur compréhension et leur approbation.
- Etant en ZPS, les priorités d'action doivent concerner en premier lieu les oiseaux N2000 (= DO1 + EMR) ainsi que leurs habitats. Toutefois, les autres enjeux patrimoniaux ne doivent pas pour autant être négligés dans l'analyse (flore, amphibiens...). L'Azuré de la Sanguisorbe (1059 - *Maculinea teleius*) est notamment en situation critique du fait de l'accroissement de superficie de la roselière. Lorsque les actions oiseaux auront été définies, l'opérateur devra s'assurer de leur compatibilité avec la conservation des autres richesses patrimoniales du site. La ZPS étant de faible superficie, une analyse relativement poussée peut être effectuée. Les éventuelles incompatibilités ou points de blocage devront être débattus en groupe de travail COPIL.
- L'opérateur propose d'intégrer le marais au réseau ZSC (directive « Habitats »). Bien qu'étant scientifiquement pertinente, cette proposition ne revêt pas un caractère d'urgence et devra préalablement être débattue par le COPIL (prévoir une fiche action dans le DOCOB). La finalisation et la mise en œuvre du DOCOB ZPS reste la priorité du moment.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 11 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique est chargé de la validation du document finalisé.

4. Document d'objectifs du site « BOIS DES AYES » (ZPS FR9312021)

Opérateur : PNR Queyras

Rapporteur scientifique : Claude REMY (mandaté)

Présentation du site à l'aide d'un diaporama rappelant les principaux résultats des diagnostics biologique et socio-économique, puis développant les enjeux et objectifs de conservation du site.

Le rapporteur scientifique présente ses observations ainsi que les principales conclusions du groupe de travail « zone alpine » tenu le 10 avril 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Le site bénéficie d'un important effort d'échantillonnage, mais réparti irrégulièrement. Ce biais doit être pris en compte dans les conclusions apportées sur la répartition des espèces (absence de données n'est pas synonyme d'absence de l'espèce).
- Une des problématiques importantes du site concerne l'impact des bovins sur le Tétralyre. Une étude d'impact comparative (succès reproducteur sur des secteurs pâturés vs non pâturés) a été réalisée dans le Queyras, sur un site similaire. Ces résultats mériteraient d'être présentés aux acteurs locaux, pour fonder le débat sur une base objective. La taille du troupeau de bovins (aujourd'hui le cheptel serait de 170 têtes) et le calendrier de pâturage devront être adaptés à la conservation du Tétralyre.
- Bien que n'étant pas une espèce N2000, le Cassenoix moucheté doit faire l'objet d'une attention particulière. Son statut est beaucoup plus précaire que le Pic noir, qualifié d'enjeu FORT. Le cassenoix commence à se reproduire en hiver (février) et peut donc subir un dérangement par les sports d'hiver (motoneige notamment). C'est en outre un oiseau en coévolution avec la cembraie, dont il assure la régénération par dissémination des graines. Sa présence bénéficie donc indirectement aux autres espèces inféodées à la cembraie.
- Chevêchette d'Europe (A217 - *Glaucidium passerinum*) : son enjeu de conservation pourrait passer de FORT à TRES FORT, car cette espèce est rare en PACA (présente dans moins de 5 ZPS). La fiche espèce devra être plus détaillée sur les informations particulières au site. Préciser notamment la capacité d'accueil théorique du site, les facteurs limitants, etc.
- Pic noir (A236 - *Dryocopus martius*) : qualifié d'enjeu FORT alors que cette espèce est peu représentée sur le site et en expansion en France. Pour une meilleure compréhension, commenter l'importance fonctionnelle de cette espèce sur le site, par la création de loges qui sont ensuite utilisées par les petites chouettes.
- Des signes d'une pollution par l'ozone sont constatés sur le terrain (dépérissement de certaines plantes). Cette pollution peut avoir des répercussions importantes sur les habitats (notamment la cembraie), donc sur la gestion du site. Cette problématique doit être présentée de manière plus explicite dans le DOCOB. Des actions de suivi peuvent être préconisées.
- Les problèmes liés aux changements climatiques sont bien évoqués, ainsi que leur conséquence probable sur les habitats et espèces du site (migration altitudinale). La Chouette hulotte aurait été observée récemment. Si elle colonise le site, des problèmes de compétition interspécifique pourraient se manifester. Il serait donc pertinent de suivre ces évolutions. Le bois des Ayes pourrait servir de site témoin.
- Certains membres du CSRPN constatent la place très importante faite aux inventaires biologiques, au détriment du diagnostic socio-économique et de la concertation avec les acteurs locaux (homme vs nature). Certaines préconisations de gestion telles que le retard de pâturage, semblent « bien sur le papier » mais difficile à appliquer, surtout si les éleveurs n'ont pas été associés dès l'amont du projet. Il est rappelé l'importance cruciale de la concertation pour l'élaboration du DOCOB. Les acteurs locaux doivent être associés en continu, dès le lancement du DOCOB, et ne pas être mis devant le fait accompli. Le DOCOB n'est pas un simple rapport scientifique mais une démarche participative s'appuyant sur des fondements scientifiques, dans laquelle la dimension humaine est cruciale.

- Note de synthèse : doit être accompagnée de cartes (au moins les plus importantes), support indispensable à la compréhension du DOCOB !
- L'opérateur propose d'étendre la ZPS à l'ensemble du vallon des Ayes (la superficie passerait ainsi de 882 à 2 450 ha). Bien qu'étant scientifiquement pertinente, cette proposition ne revêt aucun caractère d'urgence. Elle devra préalablement être débattue par le COPIL (prévoir une fiche action dans le DOCOB) et être établie en lien avec le projet de modification du périmètre ZSC FR9301503.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 12 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique est chargé de la validation du document finalisé.

5. Modification des décrets de création des parcs nationaux (Mercantour, Ecrins, Port-Cros)

La procédure est présentée par Michel Sommier, directeur du Parc National des Ecrins. Les caractéristiques propres à chaque parc sont ensuite détaillées par : Michel Sommier pour le PNE ; Alain Morand pour le PNM ; Nicolas Gerardin pour le PNPC. Le dossier de présentation de chaque parc a été adressé au président du CSRPN. Un échange de questions/réponses permet l'information complète du conseil.

Le conseil insiste sur :

- l'attention particulière qui doit être portée à la gestion forestière ; c'est un objectif majeur des PN qui doit bénéficier des moyens de gestion adaptés
 - la possibilité d'utiliser les contrats Natura 2000 pour une gestion raisonnée et durable
- et relève plus particulièrement les aspects positifs suivants :
- les décrets présentés manifestent le souci de maintenir dans le meilleur état l'équilibre de la biodiversité
 - le rôle accru du Conseil Scientifique auprès du directeur et du Conseil d'Administration
 - l'importance et le développement donné à la partie maritime

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 13 joint) : le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable aux projets de modification du décret de création du Parc National de Ecrins, du décret de création du Parc National du Mercantour et du décret de création du Parc National de Port-Cros.

6. Document d'objectifs du site « Mercantour » (FR9301559)

Opérateur : PN Mercantour

Rapporteur scientifique : Marcel BARBERO

Le document d'objectif (version finale, Tomes 1 et 2, dpt 06 et 04) est présenté pour simple information (et non pour avis). En effet, depuis la loi « parcs » de 2006, les DOCOB concernant un territoire de Parc National sont établis sous la seule responsabilité du directeur de parc. Leur validation scientifique est assurée par le conseil scientifique du parc, avec simple information du CSRPN.

7. Priorisation des études espèces multisites

La DIREN souhaite lancer des inventaires Natura 2000 multisites, afin de :

- Faciliter le travail des opérateurs Natura 2000 concernés,
- Optimiser l'effort de travail pour atteindre l'objectif de 100 % des DOCOB finalisés en 2010,
- Répondre au besoin d'une vision plus transversale, exprimé à plusieurs reprises par le CSRPN.

Une note technique est distribuée en séance (également transmise par mail le 02/07/2008). Cette note décrit la méthode utilisée pour prioriser les besoins d'inventaires.

Remarques importantes :

- cette note technique a une vocation strictement interne, pour fournir une aide à la décision au chef de projet N2000 de la DIREN, notamment lors des programmations financières et lors desancements de DOCOB.
- il s'agit d'une base de travail, à ajuster en fonction des remarques et observations des membres du CSRPN.
- seules les espèces N2000, c'est-à-dire inscrites à l'annexe 2 de la directive habitats, sont concernées à ce jour.
- la réalisation d'un inventaire multisites n'exonère pas les opérateurs de conduire des investigations complémentaires sur leur site, selon la procédure classique des inventaires DOCOB. Cela permettra au contraire de dresser un premier bilan des connaissances régionales, en vue de mieux cibler les inventaires du DOCOB.

Les membres du CSRPN peuvent faire remonter d'ici la prochaine réunion leurs remarques et observations concernant cette note, tant sur le fond que sur la méthodologie utilisée.

8. Listes rouges régionales

Quelles sont les espèces les plus menacées en PACA ? L'élaboration de stratégies de conservation, l'appréciation des enjeux et des priorités d'action nécessitent la disponibilité de listes de référence, si possible partagées et actualisées. Dans la suite de la reprise des listes rouges nationales en cours de réalisation par le MNHN, les conditions sont maintenant réunies pour travailler sur les référentiels régionaux. Plusieurs listes existent, plus ou moins partagées et actualisées. La DIREN propose de constituer des groupes d'experts pour coordonner les réflexions régionales, en étroite coordination avec le MNHN (validation des protocoles). La première étape consistera en la définition d'un programme de travail : quels sont les besoins prioritaires ? les groupes dont la connaissance est suffisante pour aboutir à une liste rouge ? les acquis ? calendrier ? participants ?

Les listes rouge nationales en cours sont :

- les oiseaux (sortie prévue septembre 2008)
- les mammifères (automne 2008)
- les invertébrés aquatiques (automne 2008)

Les régions Rhône-Alpes et Ile de France ont engagé des démarches régionales. Le MNHN doit rédiger une note à l'attention des DIREN pour fixer le cadre commun à respecter.

La prochaine réunion plénière du CSRPN est prévue début octobre 2008 (date non fixée)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 30

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2008 - 10		
Date : 01/07/2008	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « MONTAGNE DE SEYMUIT – CRETE DE LA SCIE » (FR9302002) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 01 juillet 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'ONF 05, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Marcel BARBERO.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 24/06/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 01/07/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 24/06/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 10 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique est chargé de la validation du document finalisé, notamment la partie « enjeux et objectifs de conservation ».

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2008 - 11		
Date : 01/07/2008	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « Marais de Manteyer » (FR9312020) au titre de la Directive Oiseaux	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 01 juillet 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le SMIGIBA, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Roger GARCIN (mandaté).

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 24/06/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 01/07/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 24/06/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 11 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique est chargé de la validation du document finalisé.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2008 - 12		
Date : 01/07/2008	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « Bois des Ayes » (FR9312021) au titre de la Directive Oiseaux	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 01 juillet 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le PNR Queyras, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Claude REMY (mandaté).

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 10/04/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu (voir également la grille d'évaluation du DOCOB, datée du 15/07/2008). Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 01/07/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 10/04/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 12 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique est chargé de la validation du document finalisé.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2008 - 13		
Date : 01/07/08	Objet : Modification des décrets de création des parcs nationaux (Mercantour, Ecrins, Port-Cros)	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 1 juillet 2008, a étudié les projets de modification des décrets des 3 parcs nationaux : Parc National des Ecrins ; Parc National du Mercantour ; Parc National de Port-Cros. Le dossier de présentation de chaque parc a été adressé au président du CSRPN.

La procédure est présentée par Michel Sommier, directeur du Parc National des Ecrins. Les caractéristiques propres à chaque parc sont ensuite détaillées par : Michel Sommier pour le PNE ; Alain Morand pour le PNM ; Nicolas Gerardin pour le PNPC. Un échange de questions/réponses permet l'information complète du conseil.

Le conseil insiste sur :

- l'attention particulière qui doit être portée à la gestion forestière ; c'est un objectif majeur des PN qui doit bénéficier des moyens de gestion adaptés
- la possibilité d'utiliser les contrats Natura 2000 pour une gestion raisonnée et durable

et relève plus particulièrement les aspects positifs suivants :

- les décrets présentés manifestent le souci de maintenir dans le meilleur état l'équilibre de la biodiversité
- le rôle accru du Conseil Scientifique auprès du directeur et du Conseil d'Administration
- l'importance et le développement donné à la partie maritime

Avis N° 2008- 13 : le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable aux projets de modification du décret de création du Parc National de Ecrins, du décret de création du Parc National du Mercantour et du décret de création du Parc National de Port-Cros.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé